

N° : DE/46/5.3/21.03.2022-3

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	35	Absents non représentés :	5
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 21 mars 2022, après convocation légale reçue le 15 mars 2022, sous la présidence de M. Thierry LAGNEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSE, M. Christophe MOURGEON, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC-TESTE, (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET-OLIVI), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Gêrôme VIAU, (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, M. Michel MUS, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Pascal GUILLAUME** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation d'un conseiller communautaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT)**

Monsieur Christian GROS, Président indique à l'assemblée que par délibération en date du 20 juillet 2020, la Communauté de Communes a désigné 9 conseillers communautaires titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

89\_DE-084-248400293-20220321-DE21032022\_

Par courrier en date du 25 janvier 2022, Mme Isabelle BURE a informé la Communauté d'Agglomération de sa démission de représentante au sein du syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Sa démission a été transmise au Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en date du 31 janvier 2022.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral date du 21 décembre 2021, portant sur la transformation de la CC Les Sorgues du Comtat en CA Les Sorgues du Comtat ;

**Vu** l'adhésion de la communauté de communes les Sorgues du Comtat au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT) ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT) ;

**Considérant** que les statuts du Syndicat, prévoient que « les établissements publics de coopération intercommunale composés de 4 à 6 communes disposent de 9 sièges. »

**Vu** l'article L 5211-7 du CGCT qui s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes « fermés ». Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Vu** le résultat du scrutin ;

Nombre de présents : 42

Nombre de suffrages exprimés : 40 pour, 1 blanc, 1 nul

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré au scrutin secret à la majorité absolue,**

**DESIGNE** Monsieur Jean BERARD comme conseiller communautaire titulaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

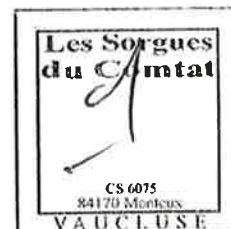
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
 Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
**Envoyé le :**  
**Affiché le :**